

Balla e Ciapponi

Cabinet d'Avocats



Balla e Ciapponi
Cabinet d'Avocats

00197 Roma - Via Lazio, Tel. 06 42 01 62 93 – 06 42 01 61 51 – Fax 06 53 09 24 33
www.ballaciapponi.com





Crée à Rome, en 2001, le cabinet Juridique Balla et Ciapponi, est né de la collaboration professionnelle entre Me. Paolo Balla et Me. Marco Ciapponi avec pour objectif de fournir à une clientèle aux exigences variées un service d'assistance et d'aide juridique complet, adapté aux meilleurs standards européens.

Dans ce but, les secteurs d'activités du Cabinet Juridique se sont peu à peu multipliés, favorisant ainsi une intégration interdisciplinaire et une intervention, de plus en plus fréquente, dans les domaines liés à l'économie et au social.

L'approche préconisée par le Cabinet Balla et Ciapponi est celle de l'élaboration de méthodes efficaces pour la résolution des problématiques, permettant de ce fait une optimisation réelle des prestations.

Les pages suivantes illustrent de façon détaillée les services fournis par le Cabinet Juridique Balla et Ciapponi ainsi que la méthodologie de travail appliquée. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons heureux de pouvoir vous répondre.





Généralité et méthode de travail

La structure

Outre les membres fondateurs, Me. Paolo Balla et Me. Marco Ciapponi, le cabinet juridique est composé d'Avocats Senior, ayant une expérience professionnelle solide, de collègues récemment diplômés et d'une équipe de consultants externes spécialisés dans les divers secteurs d'activités.

Opérant principalement depuis ses bureaux de Rome, le cabinet juridique intervient sur l'ensemble du territoire italien et dispose de collaborations installées dans les principaux pays de l'Union Européenne.

Depuis 2007, le cabinet juridique est présent aux USA où il compte de nombreux partenaires sur l'ensemble du territoire américain et plus particulièrement à Chicago.

Le service

La méthode de travail préconisée au sein même du cabinet est celle du « Service Légal Intégré ».

Ce type de service permet d'offrir à la clientèle, institutionnelle et/ou privée, une assistance juridique complète qui répond aux exigences les plus diversifiées, ainsi qu'un haut niveau de spécialisation de la part de professionnels qualifiés.

Le critère de travail adopté permet donc d'obtenir une efficacité en terme de rapidité et de résultats qui se traduit essentiellement par :

- Une qualité d'intervention des professionnels
- une optimisation des couts

La complémentarité et l'intégration des prestations

Au fil des années, le cabinet juridique a considérablement amplifié son champ d'intervention. En effet, il a su s'adapter aux nouvelles exigences, conséquences directes du développement économique, et répondre de manière positive aux problématiques commerciales des pays émergents.



Le Rapport entre le professionnel et le client

Le cabinet juridique offre à sa clientèle une prestation personnalisée adaptée et entretient avec celle-ci un rapport de conseils constant. Le service ainsi fourni permet donc une optimisation des temps de réponse ainsi qu' une réelle rationalisation des couts.

Les secteurs d'activités

Le cabinet juridique Balla et Ciapponi intervient dans l'ensemble des domaines du Droit tels que le droit civil, le droit des sociétés, le droit international et le droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. En outre, le cabinet a su étendre son champ de compétences et d'activités au secteur du droit pénal et plus spécifiquement au secteur de l'économie.

Le cabinet, offre une vaste gamme de conseils en matière de :

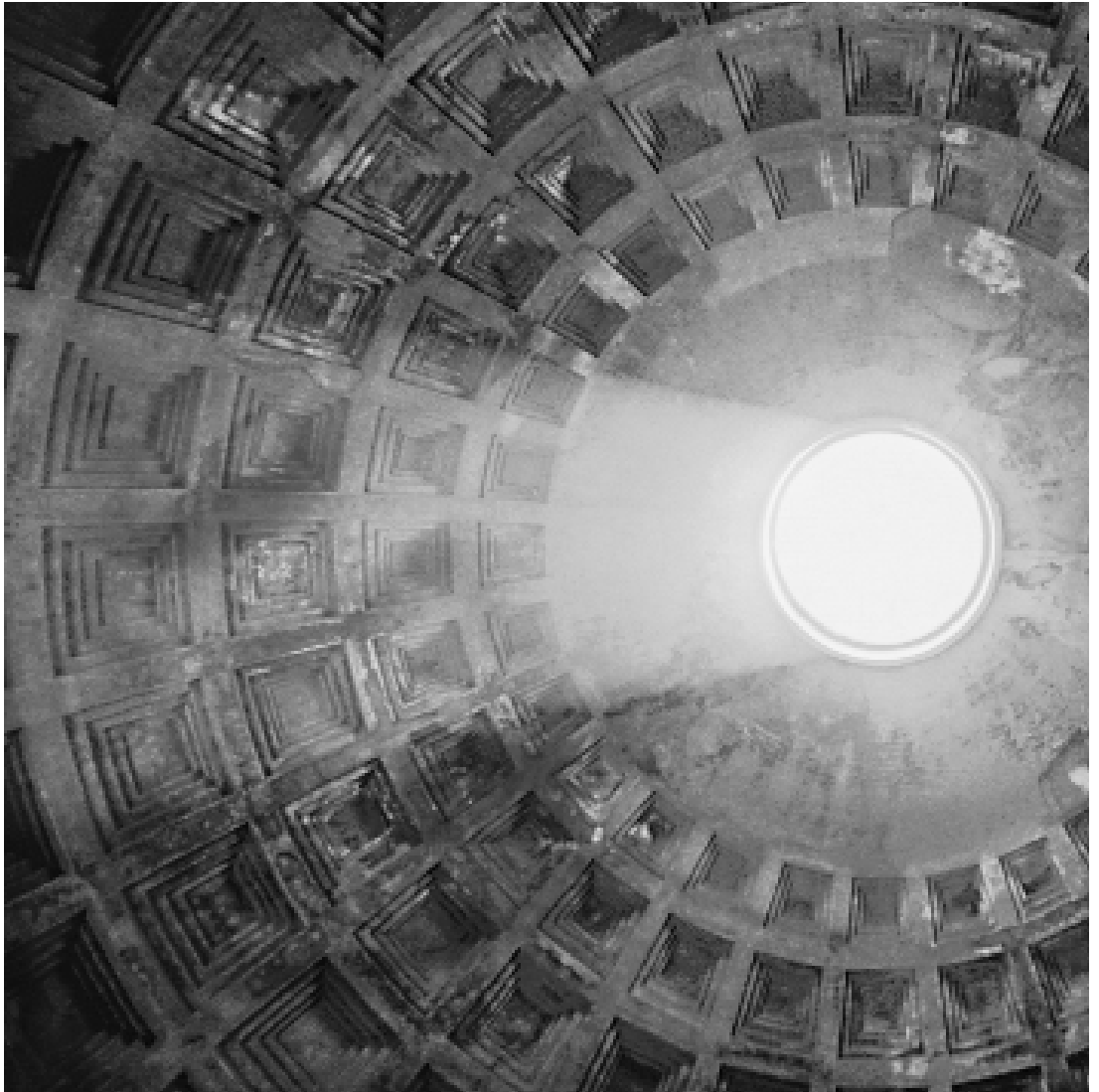
- stratégie financière ;
- antitrust ;
- planification fiscale internationale ;
- investissements stratégiques.

Solutions alternatives à la résolution des litiges

Le recours judiciaire aux Tribunaux, pour une résolution efficace et rapide des litiges, ne représente pas toujours le meilleur moyen de défense des droits et la protection juridique la plus adéquate pour le client.

Aux vues de l'importance du facteur « temps », notamment, pour les entreprises, des instruments alternatifs, tel que l'arbitrage, national et international, dont le but principal est la résolution consensuelle des litiges, sont de plus en plus souvent utilisés et recommandés par les professionnels.

Ces derniers, toujours soucieux d'offrir à la clientèle une solution adéquate et la moins onéreuse possible recherchent les stratégies adaptées qui répondent au mieux aux exigences requises. Une étude au cas par cas est alors nécessaire et une évaluation concrète des différents recours possibles est indispensable

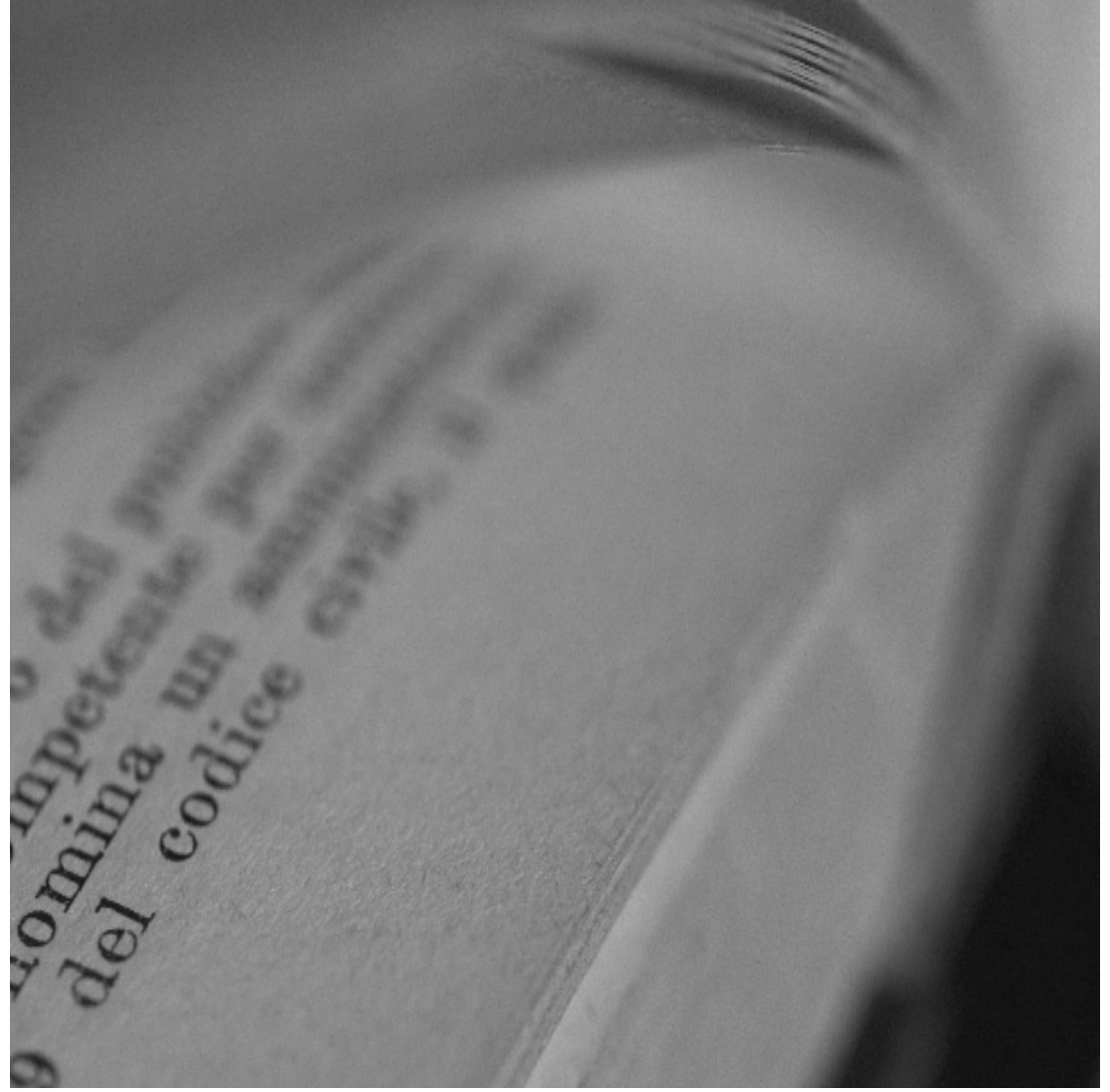


Le détail

Les pages suivantes contiennent des informations plus détaillées sur les prestations juridiques fournies ainsi que sur les principaux domaines d'interventions du Cabinet Juridique Balla et Ciapponi :

- Droit Civil et Commercial
- Propriété Intellectuelle et Industrielle
- Droit International
- Droit du Travail
- Droit Pénal
- Droit Fiscal





Le cabinet fournit traditionnellement un service de conseils et d'assistance juridique consolidée dans l'ensemble des secteurs liés au droit civil.

Les pages qui suivent illustrent en détail les secteurs traités quotidiennement par les Avocats membres du Cabinet ainsi que les compétences spécifiques requises aux professionnels et aux consultants pour chacune des branches d'activités. A ce propos, il est important de noter que chaque professionnel est spécialisé dans un ou plusieurs domaine thématique du droit et qu'il est en contact direct et permanent avec le client.



I. Le Droit des sociétés

Outre le contentieux judiciaire relatif au droit des sociétés, l'activité du cabinet est particulièrement orientée vers la gestion des controverses qui sont, de près ou de loin, liées à cet aspect du droit à savoir:

- L'évaluation des sociétés et des entreprises
- Les acquisitions de sociétés, d'entreprises et/ou branches de celles-ci
- Les ventes de sociétés, d'entreprises et/ou branches de celles-ci
- Les fusions et/ou scissions
- La réorganisation et la restructuration des sociétés
- La négociation et la redéfinition des dettes
- Joint ventures
- Franchising
- Antitrust et droit de la concurrence.

II. Recouvrement des créances et Droit des faillites

Le Cabinet Juridique porte une attention particulière au domaine du recouvrement des créances, pour le compte de clients privés et d'entreprises.

A cet effet, un certain nombre d'Avocats spécialisés opère au sein du Cabinet où ils ont pour but principal de gérer l'ensemble des procédures d'exécutions, outre l'assistance à la clientèle durant les diverses phases de l'action judiciaire.

A la suite du développement croissant des relations commerciales au sein de l'Europe, des collaborations actives avec des consultants externes, appartenant à des cabinets juridiques européens de haut niveau, se sont créées. Le recouvrement de créances au niveau européen s'est ainsi particulièrement développé.

Dans ce contexte international, le cabinet fournit une aide juridique complète en matière d'exécution, en Italie, des jugements rendus à l'étranger.

III. Droit des successions et Trusts

Le droit des successions et la planification/gestion des patrimoines familiaux tiennent au sein du cabinet une place importante en terme quantitatif.

La protection juridique qui est mise en œuvre dans ce domaine prend différentes formes. En effet, à côté des stratégies de défenses traditionnelles, subviennent des instruments plus spécifiques, de droit italien ou étranger, qui sont mis en place pour répondre aux exigences de « trusts » ou de « fondations ». Dans ce même domaine, une attention particulière est portée à l'ensemble des aspects et des problématiques de nature fiscale.

L'activité mise en place concerne, outre l'aspect général de conseils, l'assistance à la clientèle pour la rédaction de testaments, la planification fiscale en Italie et à l'étranger ainsi que la gestion du contentieux.

Dans certain cas, le Cabinet Juridique Balla et Ciapponi fournit son aide dans la gestion de patrimoines privés et porte une attention particulière aux aspects administratifs, aux investissements et libéralités ainsi qu'aux formalités liées à la fiscalité.

L'expérience consolidée dans ce secteur spécifique du droit permet aux membres du cabinet, qui s'occupent de ce domaine d'activités, d'obtenir d'importants résultats en ce qui concerne la définition de controverses entre héritiers et/ou entre bénéficiaires, l'interprétation de dispositions testamentaires et leurs éventuelles mise à exécution.

IV. Droit de la famille

Le Cabinet Balla et Ciapponi compte parmi ces membres des Avocats spécialisés en droit de la famille.

Les services fournis dans ce domaine d'activités vont bien au-delà de l'assistance et du conseil aux conjoints, dans le cadre des procédures inhérentes à la séparation personnelle et au divorce. En effet, l'ensemble des problématiques liées aux mineurs et à la gestion des tutelles font aussi parties des aspects pris en charge par le Cabinet.



Propriété Intellectuelle et Industrielle

La protection de la propriété intellectuelle a acquis ces dernières années une importance de plus en plus accrue.

D'une manière générale, l'utilisation et la jouissance d'œuvres artistiques ont considérablement augmenté. Qu'il s'agisse d'œuvres à caractères musicales, cinématographiques, audiovisuelles ou bien encore photographiques, elles appartiennent toutes à la sphère du droit d'auteur. En parallèle, il est possible de remarquer la nécessité, de plus en plus accrue, pour les auteurs et les éditeurs, de protéger leur droit non seulement au sens littéral du terme mais aussi au regard de l'émergence des nouvelles technologies.

Le Cabinet Juridique Balla et Ciapponi est depuis toujours attentif à ce secteur spécialisé du droit, il est appelé de façon très assidue à s'occuper de cette branche d'activités en fournissant à ses clients une aide juridique concernant l'exploitation commerciale, la rédaction de contrats, la vente et l'exploitation au niveau national et international de produits dont la protection est requise. De plus, le Cabinet Juridique s'occupe de tous les aspects relatifs à la protection des œuvres nouvelles et plus précisément de la gestion des problématiques liées à leurs éventuelles exploitation.

Outre des auteurs, le Cabinet Juridique compte parmi sa clientèle des éditeurs, des sociétés informatiques et de développement software pour lesquelles il gère les rapports avec les Institutions Publiques Nationales et Internationales, avec les associations culturelles et les Fondations, pour l'acquisition et l'exploitation des droits de reproduction inhérents au patrimoine artistique et archéologique.

I. Droit de l'Art

Le Cabinet Juridique a acquis une expérience consolidée dans ce domaine.

Depuis plus de vingt ans, le Cabinet s'occupe des problématiques attenantes au droit de l'art et plus particulièrement à la protection et à la gestion du patrimoine artistique d'artistes, d'Institutions culturelles et de musées. Le Cabinet fournit ainsi une activité de conseils, tenant toujours compte des normes les plus récentes, en matière de « choses de l'art », et gère la possibilité de leur éventuel transfert temporaire ou durable, dans le respect du régime imposé par le droit Italien. Le cabinet s'intéresse aussi à tous les autres aspects concernant la conservation et la restauration des biens artistiques destinés aux collections privées et publiques.

Dans ce secteur, le Cabinet Balla et Ciapponi, s'est occupé de patrimoines artistique importants, et a contribué à définir et à faire reconnaître l'authenticité d'œuvres en procédant, là où cela était nécessaire, à promouvoir la protection judiciaire la plus adaptée.



II. La Propriété Industrielle

Parmi les divers services offerts aux entreprises, celui de la protection et de la défense de la propriété industrielle tient une place particulière. Ce secteur comprend des aspects spécifiques très diversifiés tels que:

- La protection des marques
- La brevetabilité des produits et des inventions liées aux cycles de production
- L'étude de marché préventive relative à une marque et/ou à un brevet à déposer
- La vérification auprès des instances compétentes de l'existence de précédant dépôts liés à un produit et/ou une marque ainsi que l'ensemble des formalités nécessaires pour l'obtention de la protection accordée par les lois nationales et internationales.

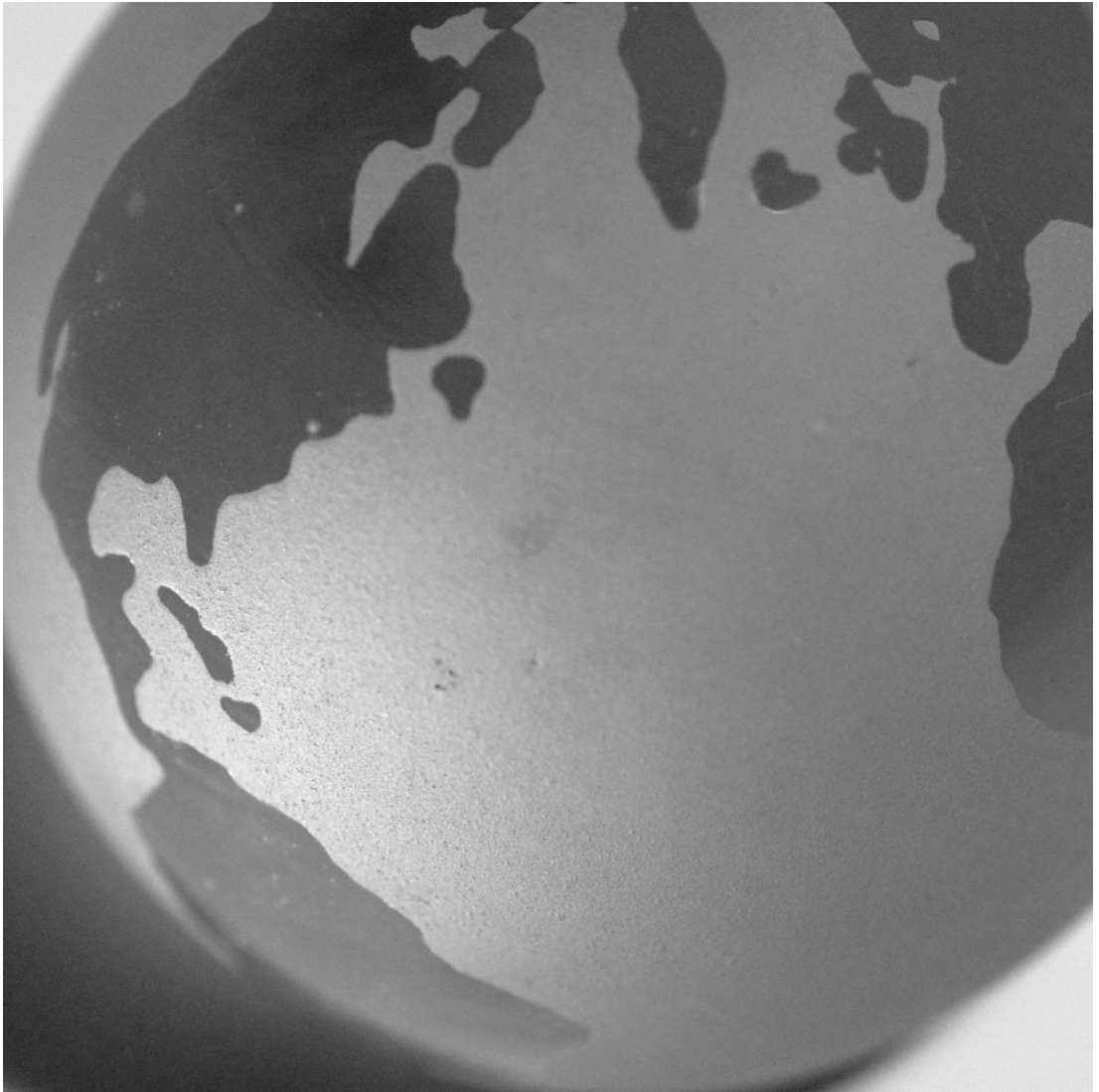
De plus, outre les activités indiquées ci-dessus l'assistance et le conseil juridique s'étendent aux aspects relatifs aux Know-how des entreprises, à l'acquisition et/ou à la vente de technologies ainsi qu'à leurs utilisations.

III : Le droit de l'informatique et des nouvelles technologies

Le progrès en terme d'évolution technologique a largement contribué à multiplier les possibilités d'utilisation de biens, à l'origine liés à des supports traditionnels, favorisant ainsi le développement de nouvelles formes de communication.

Le cabinet juridique s'intéresse depuis un certain nombre d'années aux problématiques dérivantes de ces dites « nouvelles technologies » et plus particulièrement aux implications que celles-ci engendrent dans le cadre de la protection de la propriété industrielle et intellectuelle, de la rédaction des contrats (transfert, cession, licensing), du contentieux et de la gestion du know-how des entreprises.

Dans ce même secteur une place particulière est réservée à la protection des banques de données et à leurs potentielles utilisation.



Droit International

Un des secteurs d'intervention les plus importants pour le Cabinet Juridique Balla et Ciapponi est certainement celui du droit international et des investissements étrangers. Cette branche d'activité est entièrement gérée par des Avocats experts qui ont acquis au fil des années une expérience consolidée dans ce secteur. Le Cabinet offre ainsi aux opérateurs étrangers, installés en Italie, une assistance juridique en matière de fiscalité, de droit du travail, de normes relatives à la responsabilité des producteurs, de sécurité et de protection de l'environnement.

Parallèlement, le Cabinet assiste ses clients italiens qui désirent opérer sur les marchés internationaux et qui ont pour objectif d'implanter et/ou de transférer l'entreprise ou une succursale en territoire étranger. Dans cette optique, le Cabinet procède, si nécessaire, à une étude de marché sur la base de la législation en vigueur dans le pays de référence.

Une succursale du Cabinet Juridique balla et Ciapponi est présente à Chicago (U.S.A) afin de fournir à la clientèle italienne, composée majoritairement d'entrepreneurs, une activité d'assistance et de conseils liée au commerce et à l'exportation.

Les principaux secteurs d'intervention concernent plus spécifiquement l'assistance et le conseil en matière de :

- Droit du Commerce Internationale
- Droit des Douanes
- Contrats
- Joint Ventures
- Investissements
- Droit de la Concurrence
- Exécution, en Italie, des jugements émis à étrangers
- Lois et Règlements relatifs aux rapports internationaux
- Transferts, cessions et exploitations commerciales des droits liés à la propriété intellectuelle
- Stratégies en matière de commerce et d'investissements, dans le but d'opérer directement sur les marchés nationaux et internationaux.
- Arbitrage



Droit du travail

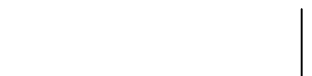
Le Cabinet assiste sa clientèle pour toutes les problématiques liées au monde du travail et plus précisément aux relations entre employés et employeurs.

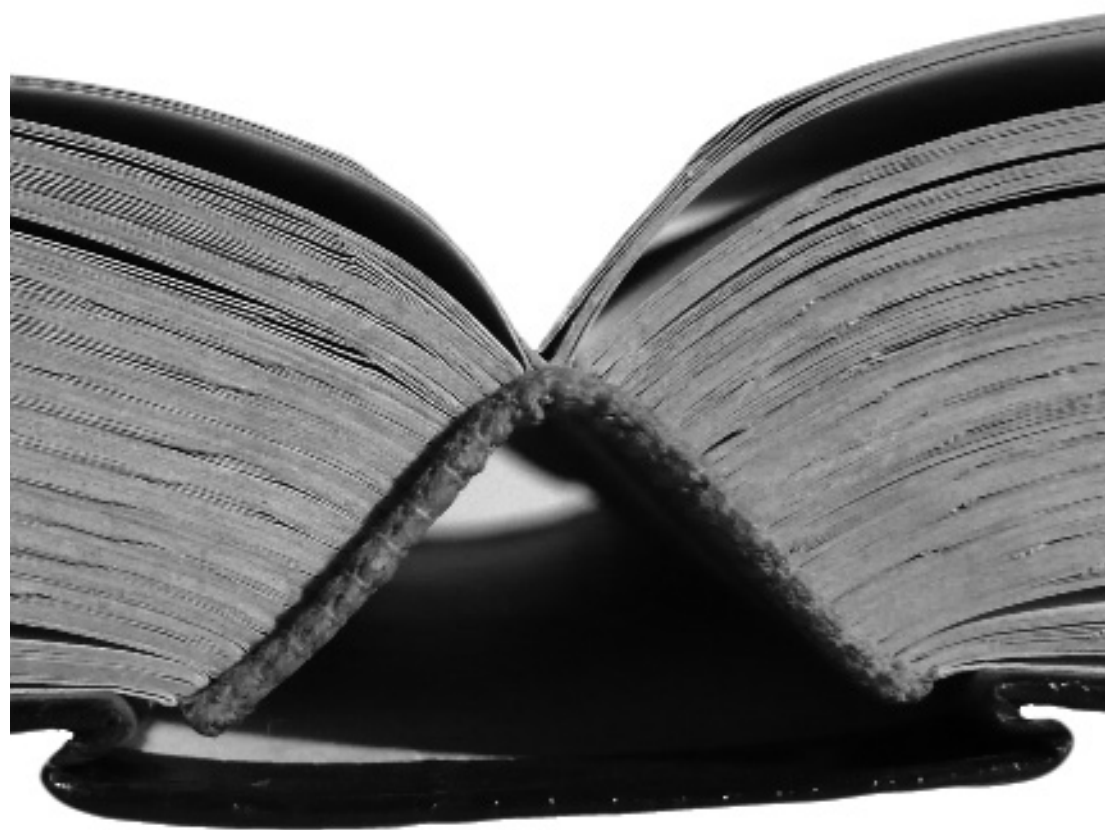
D'une manière générale, le Cabinet privilégie, là où cela est possible, la recherche d'une solution à l'amiable entre les parties évitant ainsi l'ouverture de contentieux. De ce fait, il assiste et fournit une activité de conseils préventifs qui a pour but d'éviter les éventuels conflits favorisant ainsi l'entente extra-judiciaire des parties.

Toutefois, dès lors que la résolution amiable des conflits n'est pas envisageable et que l'ouverture de procédure est inévitable, la clientèle peut compter sur un certain nombre d'Avocats experts, spécialistes du secteur. Présents durant chacune des phases de la procédure, ils assistent le client jusqu'au terme de celle-ci y compris dans la conclusion de transactions pouvant toujours être conclues et ce même à postériori.

Les Avocats représentent les intérêts de sujets divers tels que des groupes, des entreprises, des employeurs, des employés mais aussi des individus isolés victimes de discriminations en raisons de leur sexe, de leur race, de leur nationalité, de leur appartenance sexuelle, de leur religion, de leur âge ou de leur handicap.

L'assistance et l'aide juridique s'étendent aussi au domaine de la non-exécution des contrats, de la concurrence déloyale, de l'exécution d'accords de non-concurrence et de sécurité sur les lieux de travail.





Droit Pénal

Grace à l'intégration et à la complémentarité des services offerts à la clientèle, l'activité du Cabinet s'étend aussi au domaine du droit pénal et plus particulièrement aux problématiques attenantes à l'entreprise.

Ce secteur d'activité requiert une connaissance approfondie et pointue.

Les Avocats qui gèrent cette branche d'activité s'intéressent aussi aux aspects liés au Droit Pénal International. Dans ce domaine, une attention particulière est réservée à l'exécution des jugements rogatoires internationaux.

D'une manière générale, le Cabinet offre à sa clientèle une aide et une assistance juridique complète qui touche de nombreux aspects du droit pénal à savoir:

- Droit Pénal de l'entreprise
- Délits Fiscaux
- Droit Pénal des Technologies
- Droit des Faillites
- Droit Pénal International
- Droit et Délits Urbanistiques
- Droit Pénal de l'Information
- Droit Pénal de l'Art
- Droit Pénal de l'environnement et de la Santé Publique



Droit Fiscal

Les problématiques juridiques liées à la fiscalité sont depuis ces dernières années de plus en plus nombreuses.

Les secteurs d'interventions du Cabinet, par l'intermédiaire de ses membres mais aussi de consultants externes italiens et étrangers, concernent les domaines suivants :

- Planification de la fiscalité des sociétés
- Régime des doubles impositions
- Sociétés Off Shore
- Investissements sur le territoire de l'Union Européenne et hors Union Européenne
- Price Transfer
- Planification fiscale Individuelle
- Planification fiscale et successions
- Résidence fiscale
- Fondations
- Trust



AVGVSTI

ET IPSE VLTRO QVINQVIENS
DAE FVI PER CONTINVOVS ANNOS
R ANNOS QVADRAGINTA PONT
NVM FRATER ARVALIS SODALI
VSSV POPVLI ET SENATVS SE
TRVM POST ANNVN ALTERVM ET Q
S OENTVM MILLIA ET EXAGINTA TRIA
IO COS QVO LVSTRO CENSA SVNT
MILLIA ET TERTIVM CONSVLARI C
VLEIO COS QVO LVSTRO CENSA
GENTA TRIGINTA ET SEPTEM M
EX NOSTRO SAEC VLO REDVXI

